

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

N° 243/2017

OBJET : Avis sur dérogation au repos dominical pour l'année 2018 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive

L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture de la correspondance reçue en date du 24 octobre 2017 par Monsieur le Maire d'Auterive relative à l'accord sur la limitation des ouvertures des commerces pour le dimanche pour 2018.

Il précise qu'en vue de la prise d'un arrêté de dérogation au repos dominical pour l'année 2018, dans les commerces de détail de la commune d'Auterive, Monsieur le Maire d'Auterive sollicite l'avis du conseil communautaire, comme le prévoit la loi, au-delà de 7 dimanches.

Il indique que les dimanches de l'année 2018 sont au nombre de 7, conformément à l'accord signé le 27 août 2017 au Conseil Départemental du commerce à savoir :

- 14 janvier
- 01 juillet
- 09 septembre
- 02 décembre
- 09 décembre
- 16 décembre
- 23 décembre

L'ensemble des commerces de détail, y compris les surfaces alimentaires de plus de 400 m² qui ouvriraient moins de 3 jours fériés s'engagent à limiter les ouvertures dominicales aux 7 dimanches définis ci-dessus pour 2018 dans la liste des 10 dimanches suivante, de façon à permettre les ouvertures communes des centres commerciaux, des galeries et grandes surfaces alimentaires :

- 14 janvier
- 04 mars

- 15 avril
- 01 juillet
- 09 septembre
- 04 novembre
- 02 décembre
- 09 décembre
- 16 décembre
- 23 décembre

Ces possibilités d'ouvertures excluent tous les autres dimanches d'ici la fin de l'année et sont subordonnées aux conditions suivantes :

- De ne faire appel qu'au volontariat pour les dimanches concernés
- De respecter les amplitudes d'ouvertures suivantes pour ces dimanches : 09h00 à 20h00 ou 10h00 d'amplitude maximum, sans ouvrir au-delà de 20h00
- D'appliquer l'interruption habituelle pour le déjeuner, qui sera de 30 minutes minimum
- De limiter les ouvertures de jours fériés légaux d'ici la fin de 2017 au :
 - Lundi 02 avril (pâques)
 - Mardi 08 mai (victoire de 1945)
 - Jeudi 10 mai (ascension)
 - Lundi 21 mai (pentecôte)
 - Samedi 14 juillet (fête nationale)
 - Mercredi 15 août (Assomption) : seulement pour le secteur du bricolage
 - Jeudi 1er novembre (Toussaint)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention),

EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour l'année 2018 dans les commerces de détail de la commune d'Auterive comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS